

Dominique POTIER
Député de Meurthe-et-Moselle

Monsieur François BAYROU
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris

Paris, le 7 janvier 2025

N/REF : 002-25

Objet : Projet de décret concernant le traitement des demandes relatives aux produits phytopharmaceutiques

Monsieur le Premier Ministre, *CHER FRANCOIS,*

Je tiens à vous alerter sur les dangers que représente le projet de décret concernant le traitement des demandes relatives aux produits phytopharmaceutiques actuellement à l'étude. Il prévoit la mise en place d'un mécanisme visant encadrer la compétence de délivrance des autorisations de mise sur le marché exercée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

J'ai eu la chance de participer aux débats de très bon niveau qui ont acté, dans la loi d'orientation agricole de 2014, le transfert de l'autorisation des produits phytopharmaceutiques à l'Anses. J'ai par ailleurs eu le privilège cette même année, à la demande du Premier Ministre, de produire un rapport visant à jeter les bases d'un nouveau plan Ecophyto. Une décennie plus tard, j'ai été Rapporteur de la commission d'enquête (n°2000) sur « *les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et notamment les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire* ».

De ce long travail parlementaire, j'ai acquis la certitude que la « séparation des pouvoirs » entre l'autorité politique et l'autorité scientifique est non seulement garante de notre santé mais également de l'éthique républicaine.

- Tous les rapports scientifiques et ceux produits par les différentes inspections de l'État convergent sur l'impact croissant de ces produits sur la santé humaine et environnementale, avec une alerte majeure sur la potabilité de l'eau.
- Un des résultats significatifs depuis le Grenelle de l'Environnement a été le retrait des produits Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique (CMR) 1 et de certains CMR 2. Or, ce moteur de réduction du risque sanitaire et environnementale est le fruit de l'indépendance de l'Anses dans la mise en œuvre de sa mission.

Dominique POTIER
Député de Meurthe-et-Moselle

Ce décret introduit **une triple rupture**.

En premier lieu avec un principe fondamental du Droit : celui du contradictoire, en l'occurrence entre l'Agence et le pétitionnaire.

En second lieu, elle serait un obstacle à l'harmonisation européenne fondée sur une coopération loyale des États membres.

Enfin, elle institutionnaliserait un système d'influence économique sur la puissance publique et remettrait en cause la collégialité interministérielle voulue dans les réformes de la Gouvernance instaurée en 2017, notamment par le co-engagement des Ministres de la santé et de la transition écologique.

Sur le plan juridique, nous assisterions à une double fragilisation pénale du Directeur général de l'Anses et du Gouvernement. Sur le plan politique, il s'agirait d'un terrible retour en arrière dont paradoxalement l'agriculture serait la première victime.

Au final, nous reproduirions les mêmes erreurs que celles, tragiques, du tristement célèbre « comité amiante ». Au-delà des recours juridiques que nous engagerions, je ne peux que vous alerter sur le vif débat politique que susciterait une telle régression législative et réglementaire adoptée en catimini. Cette décision contribuerait au désaveu de l'action publique et mettrait en cause l'intégrité des responsables politiques.

Notre énergie devrait au contraire être déployée dans un dialogue – perfectible – entre les parties qui, sans confusion, respecte la responsabilité et les prérogatives de chacun des acteurs.

Notre énergie devrait être tout entière consacrée à la recherche de solutions alternatives fondée sur les technologies mais surtout sur l'agronomie et les systèmes socio-économiques.

Notre énergie enfin devrait être mise au service de la réconciliation entre science et démocratie, écologie et économie, agriculture et société.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Ar amicals.

Dominique Potier

Copie :

Madame Annie Genevard, Ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire

Madame Catherine Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles

Madame Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

Monsieur Yannick Neuder, Ministre délégué chargé de la Santé et de l'Accès aux soins